Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202782-20251215-2025_15_DEC_02-DE

VILLE DE
Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 décembre 2025 à 18 h 00

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 36

Ayant donné procuration : 6

Absent : 1

Votants : 42

Date de convocation :
9 décembre 2025

Le 15 décembre 2025 à 18 h 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Hervé GUIHARD, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents :
Hervé GUIHARD, Blandine CLAESSENS, Thibaut LE HINGRAT, Aline LE BOEDEC, Didier LE BUHAN, Cigdem AKTAS, Romain ROLLANT, Stéphane FAVRAIS, Monique LUCAS, Thierry STIEFVATER, Nadia DRUILLENNEC, Nicolas NGUYEN, Renée MAZÉO, Christophe SOREAU, Marie-Jo BROLLY, Vincent URIEN, Yannick LE CAM, François PORTZER, Nadia LAPORTE, Maryline PRÉVOST, Benoît MONTAGNÉ, Juliana SAN GÉROTÉO, Stéphane L'HER, Rachid DYDA, Morgane CREISMÉAS, Ludovic GOUYETTE, Damien GASPAILLARD, Émilie TEFFO, Ludovic LE MOIGNIC, Yildiz ASLAN, Alban ROBINE, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Bernard CROGUENNEC, Marina ANDRÉ, Jean-Christophe LE GOT, Boris GUILLOU.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Martine HUBERT pouvoir à Didier LE BUHAN
Gaëlle NIQUE pouvoir à Renée MAZÉO
Alexis BRULIN pouvoir à Yannick LE CAM
Valérie ROOS pouvoir à Marina ANDRÉ
Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL pouvoir à Jean-Christophe LE GOT
Corentin POILBOUT pouvoir à Boris GUILLOU

Absente excusée n'ayant pas donné pouvoir :
Nicole CHAMBON

Secrétaire de séance :
Cigdem AKTAS

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202782-20251215-2025_15_DEC_02-DE

VILLE DE Saint-Brieuc	**République Française** **Séance du 15 décembre 2025** **Rapporteur : M. LE BUHAN**

Conseil municipal

Délibération

2 - Budget vert

Exposé des motifs

Faire face à l'urgence climatique est une des priorités stratégiques du mandat. La Ville s'est dotée d'une stratégie pour y travailler : le Label Climat-air-énergie. L'un des outils au cœur de cette stratégie est le Budget vert, qui permet d'analyser les dépenses d'investissement par le prisme de leur impact sur le climat et sur l'environnement.

Bien plus qu'une simple annexe comptable issue d'une obligation légale (lois de finances 2024), le Budget vert est un outil de pilotage stratégique permettant d'évaluer objectivement l'impact climatique des investissements et d'assurer la cohérence des arbitrages financiers avec l' ambition environnementale de la Ville.

Cette délibération vise donc à présenter les résultats de l'analyse réalisée sur le budget réalisé 2024.

1 - Rappel du cadre de l'analyse

1 - La méthode employée est la méthode I4CE, éprouvée par de nombreuses collectivités.

2 - Le périmètre d'analyse : concentré sur les chapitres de dépenses d'investissement définis par l'État, soit 17 millions d'euros analysés.

3 - Le critère d'analyse utilisé : atténuation climat. La question posée pour chaque dépense est donc « la dépense a-t-elle un impact positif, négatif ou neutre sur la production de gaz à effets de serre ? ».

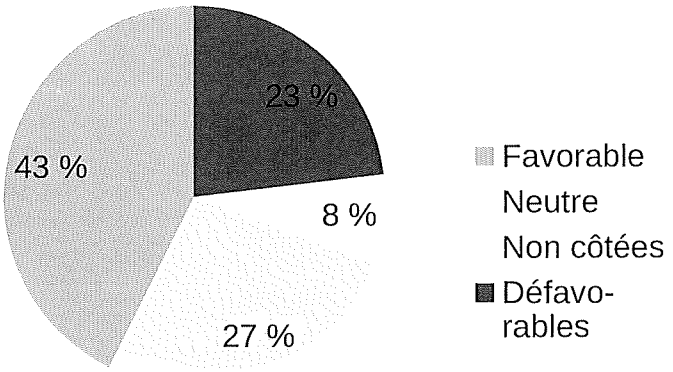
4 - Par exemple :

- *les opérations de maintenance de bâtiments sont classées « neutres » par défaut.*
- *elles ne deviennent « favorables » que si elles intègrent une rénovation énergétique (isolation, changement de chaudière etc.).*
- *elles peuvent devenir « défavorables » si l'opportunité d'une rénovation énergétique est manquée.*
- *les dépenses sont classées « non-cotées » souvent faute de référentiel suffisant ou par manque de visibilité sur la suite de l'action (comme une étude).*

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202782-20251215-2025_15_DEC_02-DE

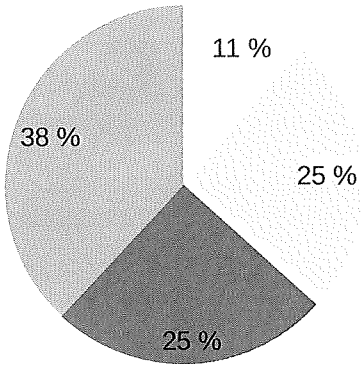
2 - Résultats de l'analyse 2024

Au global, toutes politiques confondues, plus de 4 investissements sur 10 sont favorables au climat et près de 3 investissements sur 10 n'ont pas d'impact sur le climat. Soit 7,3 M€ de dépenses favorables au climat et 4,58 M€ de dépenses neutres. Les dépenses défavorables au climat représentent 3,97 M€ et concernent principalement deux projets, exposés ci-après.

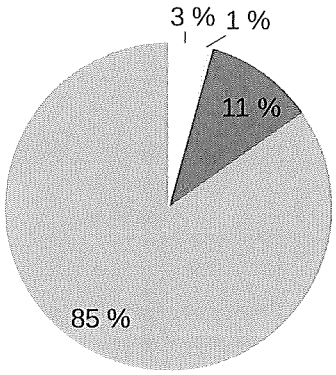


3 - Résultats par grandes politiques

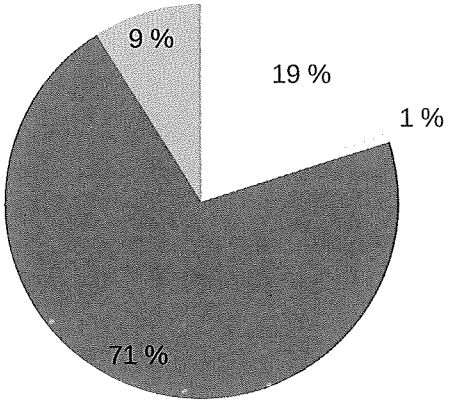
Services généraux - 1,56M€



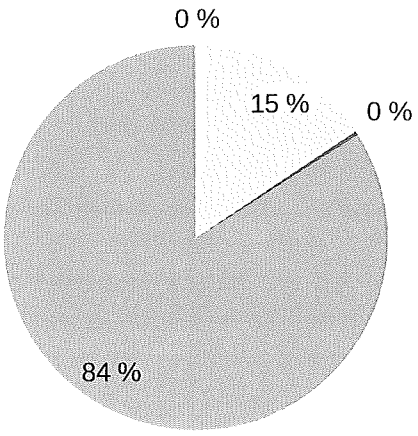
Enseignement - 2,2M€



Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs - 4,6M€

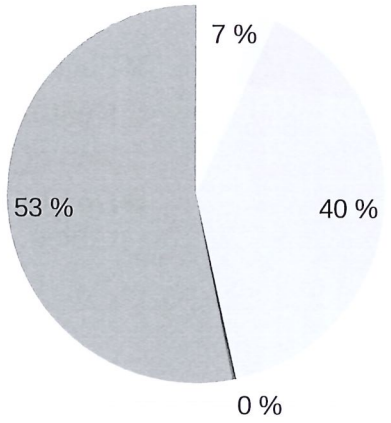


Santé et action sociale - 828K€

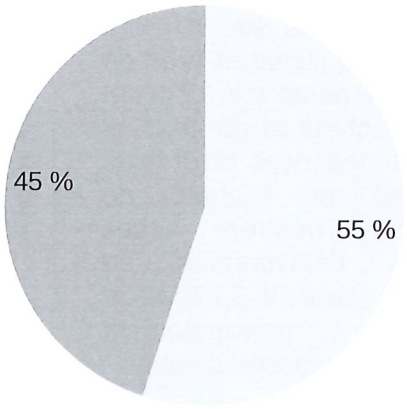


Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202782-20251215-2025_15_DEC_02-DE

Aménagement et habitat - 2,4M€



Transports - 5,5M€



4 - Exemples

L'intérêt du Budget vert est d'essayer de comprendre pourquoi les choix réalisés ont un impact positif ou négatif sur le climat. Voici quelques illustrations :

Pôle d'activité	Dépenses favorables	Dépenses défavorables
Services généraux	Acquisition de deux fourgons électriques (158 K€)	Mise aux normes de l'ex-chapelle Lamennais (328 K€) : un investissement de mise en conformité sans plus-value climatique. *A noter : la particularité des bâtiments historiques et religieux n'est pas prise en compte dans la méthode I4CE.*
Enseignement	Restructuration du groupe scolaire Balzac (287 K€)	Travaux à l'école du Grand Clos (240 K€) - une occasion manquée de réaliser la rénovation énergétique du bâtiment.
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Rénovation énergétique du dojo du Grand Clos et de l'ancienne école (393 K€ cumulés)	Reconstruction de la tribune du stade Fred Aubert (3,3 M€) : classée défavorable car l'ambition thermique (RT2012) est jugée insuffisante selon le référentiel I4CE.

5 - Les enseignements à tirer

- la nécessité d'intégrer l'analyse Budget vert dès l'élaboration du projet d'investissement ;
- la difficulté à conjuguer gestion financière rigoureuse et dépenses favorables au climat. Chaque décision doit être prise en prenant en compte ces deux enjeux. Pour répondre aux attentes de la méthodologie I4CE, il faudrait assortir une opération de rénovation énergétique à chaque opération de maintenance bâtimentaire ou encore remplacer notre équipement thermique par de l'équipement électrique à chaque fois. Cela aurait un impact financier considérable. Les orientations stratégiques prises dans la stratégie Air-climat-énergie adoptée en 2023 permettent à la Ville d'avoir une boussole pour maintenir l'équilibre au mieux.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202782-20251215-2025_15_DEC_02-DE

- l'importance de positionner le Budget vert comme un outil d'aide à la décision mais pas comme une finalité en soi. La Ville est mandatée pour faire des choix stratégiques c'est-à-dire définir les enjeux et les priorités qui guideront l'allocation des ressources et porter les actions à long terme pour atteindre les objectifs fixés. Les enjeux de cohésion sociale, de sécurité, d'attractivité, de citoyenneté… revêtent une place importante dans les choix faits et les actions portées à ce titre peuvent parfois ne pas servir favorablement le Budget vert. Cependant elles demeurent nécessaires pour la Ville.

6 - Les prochaines étapes

Le Budget vert est un engagement de long terme. La Ville va élargir progressivement son champ d'application, en cohérence avec le calendrier imposé par l'État :

- 2026 (sur le réalisé 2025) : l'analyse intégrera le critère « préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels » ;
- 2028 (sur le réalisé 2027) : seront intégrés les critères « adaptation au changement climatique », « gestion de l'eau », « économie circulaire » et « prévention des pollutions » ;
- 2029 : la collectivité fait le choix d'étendre son analyse aux dépenses de fonctionnement, ce qui n'est pas demandé par l'État.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE des résultats de l'analyse Budget vert sur les dépenses d'investissement 2024.

Le Maire	La secrétaire de séance
M. Hervé GUIHARD	Mme Cigdem AKTAS
MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)	